

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT DU RHONE

### **DES**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de

### **SEANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017**

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 16 février 2017

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 février 2017

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-05

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

PRESTATION DE MISE EN  
FOURRIERE,  
D'ALIENATION OU DE  
DESTRUCTION DES  
VEHICULES SUR LE  
TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE –  
APPROBATION DES  
TARIFS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote du N° 2017-01), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme LACROIX), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à M. JOINT), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. ROULE jusqu'avant vote du PV)

Etait absent : /

#### **PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de** : N. MERAND-DELERUE

Le service public de la fourrière automobile fait l'objet d'une délégation de service public qui arrive à échéance le 27 février 2017.

Un marché public de services, procédure adaptée à ce type de prestations, a été lancé par la Ville de Caluire et Cuire le 15 décembre 2016. Ce marché, d'une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois un an, a pour objet les missions d'enlèvement, de transport, de garde, d'aliénation ou de destruction éventuelle des véhicules terrestres abandonnés ou en infraction sur le territoire de la commune.

A titre informatif, le montant maximum annuel du marché a été fixé à 68 000 € HT dans le Cahier des Clauses Administratives du marché.

Un unique candidat a remis une offre à la commune, il s'agit de Warning Assistance situé 555 avenue de l'Industrie à RILLIEUX-LA-PAPE (69140). Il fera appel à la Société Guy Dauphin Environnement, située 7 Rue de Chapoly à SAINT GENIS LAVAL (69230) pour la destruction éventuelle des véhicules.

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°2014-50 du 14 avril 2014, le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres.

Cependant, il appartient au Conseil Municipal de valider les tarifs appliqués aux usagers par le prestataire conformément à l'arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, en date du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

les tarifs publics ci-joints relatifs à la fourrière automobile.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 16 février 2017  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET